

## ■ 1-8 Les déplacements entre les lieux de domicile et de travail

Mise à jour mars 2017

### Pertinence

Les déplacements de personnes ont des effets avérés sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique. Les transports sont en effet à l'origine d'une part importante des rejets de polluants et de gaz à effet de serre (GES) entraînant un risque de réchauffement climatique.

Parmi les six gaz à effet de serre retenus dans le protocole de Kyoto, le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>, ou encore gaz carbonique) est le plus répandu.

La France a pour objectif la mise en oeuvre d'une transition vers une économie sobre en gaz à effet de serre. Par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, elle s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 40 % entre 1990 et 2030 et à les diviser par quatre à l'horizon 2050. Pour atteindre ces objectifs, la loi instaure de nouveaux outils de planification dont la stratégie nationale bas carbone et les budgets carbone.

Les trajets entre le domicile et le lieu de travail correspondent à moins d'un quart des déplacements usuels des Français. Bien que ces déplacements ne représentent qu'un tiers des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements en véhicules particuliers des ménages, ils cristallisent un enjeu majeur en matière de développement durable, plus précisément en termes de dégradation de la qualité de l'air mais aussi de cohésion sociale et de bien-être des personnes. L'éloignement croissant du lieu de travail, lié au phénomène de périurbanisation, accentue la longueur des déplacements, notamment ceux effectués en voiture, coûteux pour les ménages et source de pollution atmosphérique importante.

La prise en compte des déplacements entre le domicile et le lieu de travail des personnes concerne trois des six finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique (finalité 1), la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations (finalité 3), l'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 4).

Deux indicateurs sont retenus pour évaluer l'impact des déplacements domicile-travail : la part des « navetteurs », ces

actifs en emploi qui travaillent sur une autre commune que celle où ils résident, et la distance médiane (en temps ou en km) du trajet domicile-travail, autrement dit la distance parcourue ou le temps de trajet de la moitié des navetteurs. Ces indicateurs présentent des limites. D'abord, un actif est considéré comme « stable » à partir du moment où il réside et travaille sur la même commune, mais cela ne correspond pas toujours à une distance courte entre son lieu de travail et son lieu de résidence. Ensuite, les temps de déplacement sont calculés en faisant l'hypothèse que l'ensemble des déplacements se font par la route : en réalité, un certain nombre de navetteurs prennent les transports en commun, sans que l'on sache si les temps de trajet sont plus longs ou plus courts.

*Avertissement : le distancier Metric qui sert à mesurer les distances et les temps de trajet remplace l'ancien distancier Odomatrix pour cette nouvelle édition du dossier, ce qui ne permet pas les comparaisons avec les éditions antérieures. Ce nouveau distancier présente l'avantage de s'appuyer sur des fonds routiers récents (BDTOPO 2012 de l'IGN). Pour les navettes, les distances sont calculées de chef-lieu à chef-lieu.*

Un autre indicateur est directement lié aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail : la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail. La fiche « 4.7 - Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail » lui est d'ailleurs consacrée. Enfin, le remplacement de l'usage de la voiture par des modes de transport plus doux et plus respectueux de l'environnement reste l'un des objectifs majeurs liés au développement durable. Cet aspect est traité dans la fiche « 1.9 - Les parts modales des déplacements domicile-travail ».

### Analyse

**Entre 2007 et 2012, la proportion des actifs occupés quittant leur commune de résidence pour aller travailler (58 %) s'est accrue de 1,6 point en Occitanie. Les temps de trajet dépassent les 25 minutes pour la moitié de ces navetteurs, et même 45 minutes autour des grandes agglomérations.**

En 2012, près de 60 % des actifs occupés d'Occitanie travaillent hors de leur

commune de résidence. Ce sont donc près de 1,3 million de navetteurs qui se déplacent quotidiennement. Pourtant, l'Occitanie figure parmi les régions métropolitaines où le taux de navetteurs est le plus faible, derrière la Corse (42 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (48 %) (64 % en moyenne en province). Ce faible taux de déplacement s'explique en partie par le caractère rural de la région.

La moitié des navetteurs parcourent plus de 14,9 km pour rejoindre leur lieu de travail, comme en province (14,8 km). Aux heures de pointe, cela correspond à un temps de trajet d'au moins 25 minutes. Cette valeur cache une grande disparité entre la périphérie des quatre principales agglomérations de la région, Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan, et le reste du territoire : en raison de la concentration des emplois dans ces agglomérations, les actifs résidant dans leur périphérie sont ceux qui mettent le plus de temps pour rejoindre leur lieu de travail. Pour quelques navetteurs, les distances domicile-travail sont parfois très longues, à l'instar par exemple de ceux qui habitent à Nîmes vont travailler à Marseille, mais ce phénomène reste néanmoins marginal.

Entre 2007 et 2012, la part des actifs occupés travaillant hors de leur commune de résidence s'accroît un peu (+ 1,6 point contre + 1,5 en province). Dans la région, la distance médiane entre le domicile et le lieu de travail augmente légèrement (+ 400 mètres), tandis que le temps de trajet se stabilise.

Au sein de la région, les disparités sont marquées d'un département à l'autre. La proportion d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence est très faible en Lozère : 47 % des actifs en emploi changent de commune pour aller travailler, contre 66 % dans les Hautes-Pyrénées ou 64 % en Ariège. Pour autant, dans ces deux départements où la part des navetteurs est la plus forte, les distances ne sont pas les plus élevées. Dans le Gers et le Tarn-et-Garonne, où la part des navetteurs est en forte augmentation ces cinq dernières années (de plus de 2,5 points), la moitié des navetteurs doivent parcourir près d'une vingtaine de kilomètres pour rejoindre leur lieu de travail. Assez logiquement, c'est en Haute-Garonne, dans l'Hérault et le Gard que les

temps de trajet aux heures de pointe sont les plus élevés. Dans ces départements urbanisés, la majorité des actifs travaillant hors de leur commune de résidence mettent plus de 26 minutes pour aller travailler et des temps de trajet supérieurs

à 45 minutes sont fréquents pour les actifs se déplaçant vers les grands pôles d'emploi. En Haute-Garonne et dans l'Hérault où les temps de trajet sont les plus longs, la part des navetteurs progresse moins vite que dans les autres

départements d'Occitanie : respectivement + 0,4 point en cinq ans dans l'Hérault et + 1,2 en Haute-Garonne. ■

### De plus en plus de travailleurs font la navette Répartition des actifs occupés selon le lieu de travail

|                              | Nombres d'actifs occupés |                  |                   |                   |                   |                   | Part des navetteurs |             |
|------------------------------|--------------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------|
|                              | Stables *                |                  | Navetteurs        |                   | Total             |                   | (%)                 |             |
|                              | 2007                     | 2012             | 2007              | 2012              | 2007              | 2012              | 2007                | 2012        |
| Ariège                       | 20 950                   | 20 440           | 35 560            | 36 810            | 56 510            | 57 250            | 62,9                | 64,3        |
| Aude                         | 62 000                   | 61 490           | 61 950            | 66 820            | 123 950           | 128 310           | 50,0                | 52,1        |
| Aveyron                      | 54 030                   | 51 390           | 58 830            | 60 590            | 112 860           | 111 980           | 52,1                | 54,1        |
| Gard                         | 105 570                  | 106 150          | 148 950           | 160 080           | 254 520           | 266 230           | 58,5                | 60,1        |
| Haute-Garonne                | 216 240                  | 223 130          | 314 940           | 341 230           | 531 180           | 564 360           | 59,3                | 60,5        |
| Gers                         | 32 140                   | 30 800           | 42 020            | 45 370            | 74 160            | 76 170            | 56,7                | 59,6        |
| Hérault                      | 169 150                  | 179 450          | 204 840           | 221 410           | 373 990           | 400 870           | 54,8                | 55,2        |
| Lot                          | 29 030                   | 27 740           | 37 580            | 38 950            | 66 610            | 66 700            | 56,4                | 58,4        |
| Lozère                       | 17 500                   | 16 830           | 14 360            | 14 840            | 31 850            | 31 670            | 45,1                | 46,9        |
| Hautes-Pyrénées              | 33 000                   | 30 170           | 56 850            | 57 500            | 89 850            | 87 680            | 63,3                | 65,6        |
| Pyrénées-Orientales          | 67 000                   | 65 210           | 83 730            | 89 400            | 150 740           | 154 620           | 55,5                | 57,8        |
| Tarn                         | 59 840                   | 57 770           | 82 430            | 87 200            | 142 270           | 144 960           | 57,9                | 60,2        |
| Tarn-et-Garonne              | 40 850                   | 40 360           | 51 180            | 56 180            | 92 030            | 96 540            | 55,6                | 58,2        |
| <b>Occitanie</b>             | <b>907 300</b>           | <b>910 940</b>   | <b>1 193 230</b>  | <b>1 276 390</b>  | <b>2 100 520</b>  | <b>2 187 330</b>  | <b>56,8</b>         | <b>58,4</b> |
| Province                     | 7 556 820                | 7 331 280        | 12 594 450        | 13 049 430        | 20 151 270        | 20 380 710        | 62,5                | 64,0        |
| <b>France métropolitaine</b> | <b>9 110 930</b>         | <b>8 918 260</b> | <b>16 349 570</b> | <b>16 853 120</b> | <b>25 460 500</b> | <b>25 771 380</b> | <b>64,2</b>         | <b>65,4</b> |

\* Actifs résidant et travaillant dans la même commune

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la région

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012, exploitations principales au lieu de résidence

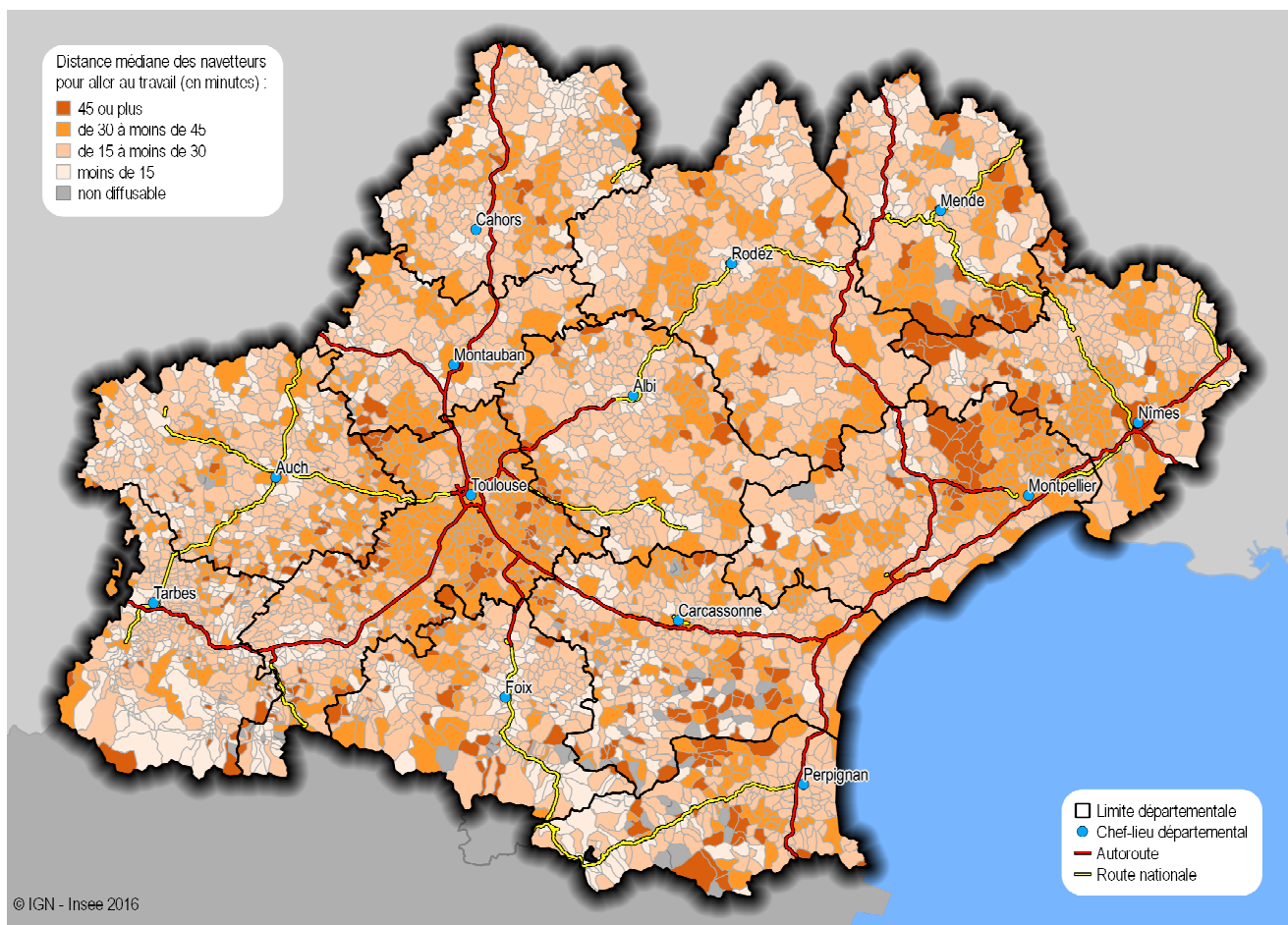
### Des trajets plus longs en Haute-Garonne, dans l'Hérault et le Gard Distance médiane de déplacement pour les navetteurs en Occitanie

|                     | Distance médiane |             |                                  |           |
|---------------------|------------------|-------------|----------------------------------|-----------|
|                     | En kilomètres    |             | En minutes, aux heures de pointe |           |
|                     | 2007             | 2012        | 2007                             | 2012      |
| Ariège              | 13,8             | 14,6        | 17                               | 18        |
| Aude                | 13,7             | 14,4        | 21                               | 22        |
| Aveyron             | 13,6             | 14,0        | 20                               | 21        |
| Gard                | 14,2             | 15,3        | 25                               | 26        |
| Haute-Garonne       | 16,2             | 16,2        | 31                               | 30        |
| Gers                | 17,8             | 18,6        | 22                               | 22        |
| Hérault             | 12,9             | 13,5        | 27                               | 27        |
| Lot                 | 13,0             | 13,6        | 17                               | 18        |
| Lozère              | 15,4             | 15,4        | 20                               | 20        |
| Hautes-Pyrénées     | 11,2             | 11,5        | 17                               | 18        |
| Pyrénées-Orientales | 11,8             | 12,1        | 20                               | 20        |
| Tarn                | 14,8             | 15,7        | 20                               | 21        |
| Tarn-et-Garonne     | 17,7             | 17,9        | 23                               | 24        |
| <b>Occitanie</b>    | <b>14,5</b>      | <b>14,9</b> | <b>25</b>                        | <b>25</b> |

Lecture : en 2012, en Ariège, la moitié des navetteurs résident à plus de 14,6 km de leur lieu de travail et mettent plus de 18 mn pour s'y rendre.

Sources : Insee, recensements de la population 2007 et 2012, exploitations principales au lieu de résidence ; Inra UMR1041 CESAER, Distancier Metric

**Des temps de trajet plus longs en périphérie des grandes agglomérations**  
**Distance médiane entre le lieu de résidence et le lieu de travail des navetteurs en Midi-Pyrénées en 2012 (en minutes)**



Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation principale au lieu de résidence

## Pour en savoir plus :

- « [La mobilité liée au travail](#) », Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse aire urbaine, février 2015
- « [Les émissions de CO2 liées aux déplacements domicile-travail et domicile-études en Languedoc-Roussillon](#) », Insee Languedoc-Roussillon Repères Synthèse n° 02, avril 2011
- « [L'accès aux emplois et aux équipements en Midi-Pyrénées - 16 zones d'emplois et 127 bassins de vie](#) », Insee Dossier Midi-Pyrénées n° 2, février 2015
- « [En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, des déplacements domicile-travail de plus en plus nombreux et plus longs](#) », Insee Flash Occitanie n° 3, juin 2016